MODES PRATIQUES
revue d'histoire du vêtement et de la mode

Modes pratiques

1 | 2015
Normes et transgressions

Un Empire que des *firmans* habillent

Normes et réformes vestimentaires en Turquie

Nora Seni et Manuel Charpy

Version électronique (Pépinière DeVisu)
URL : https://devisu.inha.fr/modespratiques/115
DOI : 10.54390/modespratiques.115
ISSN : 2491-1453
EISSN : 2119-9655

Éditeur
DeVisu

Référence électronique
Nora Seni et Manuel Charpy, « Un Empire que des *firmans* habillent », *Modes pratiques* [En ligne], 1 | 2015, mis en ligne le 02 juillet 2026, consulté le 14 octobre 2026. URL : https://devisu.inha.fr/modespratiques/115

La revue *Modes Pratiques* est mise à disposition selon les termes de la licence Creative Commons Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de Modification 4.0 International

Illustration : **Linda Merad**

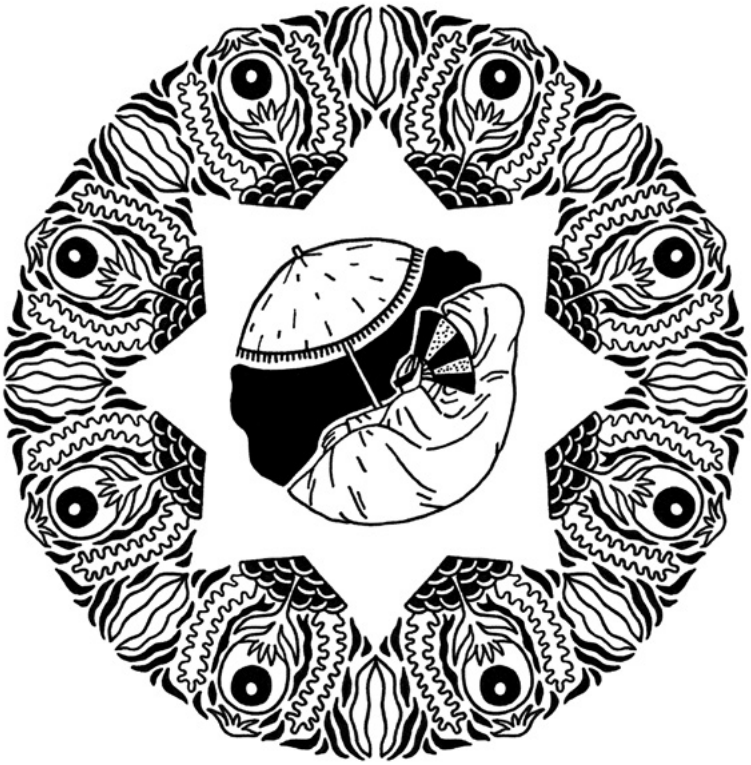

entretien avec **Nora Seni**
mené en juin 2015 par **Manuel Charpy**

Un Empire que des *firmans* habillent

Normes et réformes vestimentaires en Turquie

La question vestimentaire tient une place importante dans votre travail d'historienne de l'Empire ottoman.

J'y suis arrivé par l'histoire de la vie quotidienne à Istanbul. Je suis d'Istanbul et travailler sur la vie quotidienne, sur l'espace, les rites, les usages, les noms… a été pour moi une façon de compenser l'absence de cette ville dans mon économie, dans mon quotidien. Après avoir décidé de rester en France, ça a été une façon de travailler avec ma nostalgie. C'est aussi la découverte d'archives très riches quant à la vie quotidienne, notamment les caricatures mais aussi les récits et les édits [*firmans*] de la Sublime Porte qui m'ont conduit vers ces sujets. On y découvre une ville extrêmement régimentée dans son quotidien directement par la Sublime Porte [siège du gouvernement du sultan sous l'Empire ottoman], par l'État, et la quasi absence de société civile. Devant ces édits, on se demande de quoi l'État se mêle : il détermine la longueur, le tissu y compris la doublure, la couleur et la forme des robes mais aussi des cache-cols, des ceintures, etc. et cela selon le genre et les groupes ethnico-religieux. Il ne faut pas comparer ces lois aux lois somptuaires : ces dernières contrôle des moments – et des acteurs – exceptionnels ; dans l'Empire ottoman, les décrets gèrent le quotidien, l'ordinaire… Tout se passe comme si la Sublime Porte voulait une espèce de transparence, que l'identité de chacun s'affiche sur les corps et une identité non pas en termes de classe sociale mais en termes de groupes ethniques et religieux – les Grecs, les juifs, les musulmans turcs, les Arméniens… Ces textes manifestent aussi la mainmise directe de l'État sur l'ordre sexuel – sur les femmes. La seule interface réelle, entre l'État et les sujets, ce sont alors les quartiers communautaires – instances religieuses, imams, prédicateurs, etc. – et le voisinage.

> « Ordre au Cadi d'Istanbul,
> « Alors qu'il y va de l'importance de la loi et des règlements (religieux = shéria) que les mécréants ne montent point à cheval et se parent de fourrures et de calpaques et de brocards (kemha) à la franque, et de soie. Et que leurs femmes aussi ne se promènent en des façons musulmanes et ne se

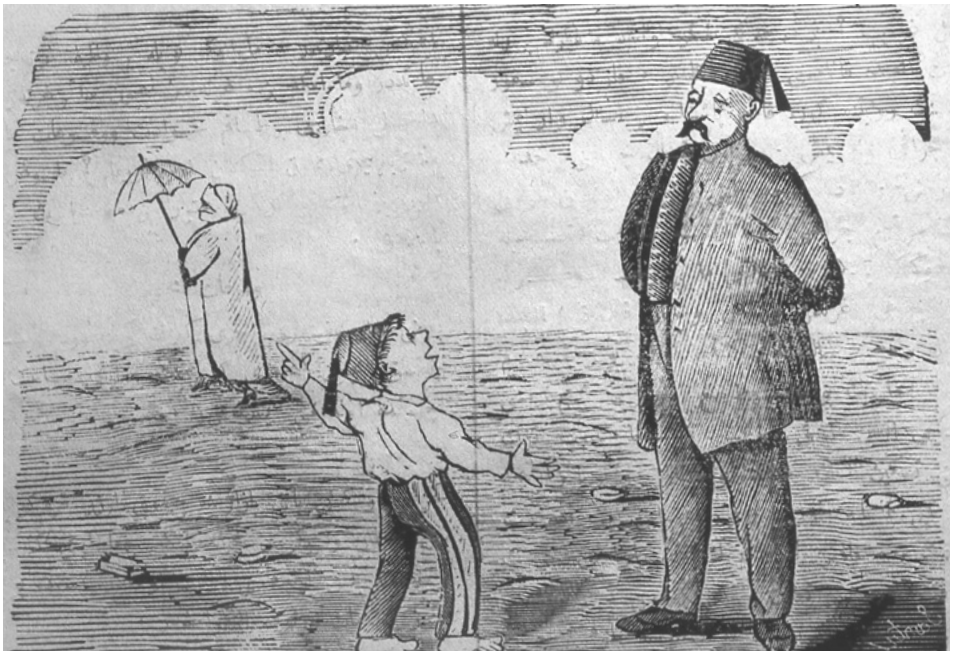

vêtissent de féredjés persans (et qu'il est aussi d'importance) qu'ils soient méprisés en leurs vêtements et leurs manières. Depuis un certain temps ceci se trouve négligé. Et avec l'autorisation des juges les infidèles et juifs se promènent à cheval dans les marchés, vêtus de fourrures et de costumes de valeur et ne descendent point de trottoir lorsqu'ils rencontrent des musulmans. Et eux ainsi que leurs femmes vont plus de majesté que les gens de l'Islam [...] J'ai ordonné que [...] tu leur interdises de monter à cheval et de porter des fourrures [...]. » Décret de l'année 1630.

« Au Cadi d'Istanbul, à l'Aga des Janissaires, et au Surintendant des Jardins royaux
[...] profitant de l'absence de la cour qui à la suite de sa campagne se trouve à Edirne à s'occuper d'affaires d'importance, certaines femmes ne ratent pas l'occasion d'exhiber dans les rues et en plein jour des mœurs nouvelles, dans des parures et des robes qui imitent les mécréantes, vont dans des allures bizarres, et inventent tant de façons honteuses et qui assassinent la chasteté et l'innocence [...] (Dorénavant) les femmes ne porteront plus de feredjé dont le collet dépasse une paume et point d'écharpe excédant trois « dégirmé » et n'utiliseront point de cordons (sirit) excédant un pouce et si elles le font leurs collets seront arrachés, déchirés. Les imams des quartiers ont été prévenus, ils sont chargés d'y veiller. » Édit de l'an 1725.

Est-ce une question centrale pour les historiens et historiennes turcs ?

Non. J'étais dans les années 1990 une des rares à le faire. Il y avait quelques travaux sur les corps mais rares. Les études ottomanes sont assez hermétiques aux nouveaux courants de l'histoire – ça a été longtemps le dépouillement des

sources qui nous a préoccupé. Il y a en outre peu de mémoire des édits du XIXe siècle. La pensée du vêtement dans l'espace public est très marquée par les textes de la Sublime Porte mais les Turcs d'aujourd'hui sont coupés de ces textes, y compris les historiens, car ces textes sont dans un autre alphabet – même si une partie de ce texte ont été traduit dans un alphabet latin. Le fait d'avoir suivi en France dans les années 1970 les cours de Roland Barthes et Michel Foucault notamment a sans doute été décisif et c'est avec cette culture que je me suis orientée vers l'histoire. J'étais venue en France pour cela.

Dans un sens, la mode dans l'Empire ottoman m'a d'abord intéressée par son absence. Quand il y a une instance qui vous dit quoi porter et comment le porter, la question de la mode n'est pas évidente. Il y a bien sûr eu des courants de mode qui ont résisté à cette législation puisque celle-ci vient justement casser ces mouvements nouveaux de mode – et je crois de façon efficace. Il faut dire qu'on ne sait pas grand-chose de la réponse de la société, alors que les règles édictées par l'État sont connues. Documenter le quotidien est bien plus compliqué. Par exemple, les journaux, notamment quotidiens, arrivent relativement tard. Et à ma connaissance, il n'y a pas ou très peu de procès autour des questions vestimentaires. Dans ce domaine, les sanctions sont immédiates : les officiers déchirent en public le vêtement incriminé et le jettent. On ne menace pas de procès mais d'opprobre. On n'a pas de chroniques relatant l'éventuelle résistance à la législation vestimentaire.

Comment l'application de ces nombreux décrets était-elle réalisée ?

Par les fonctionnaires d'État : par le Cadi qui est une autorité religieuse désignée par l'État pour une localité et par le Subasi qui est une sorte d'autorité urbanistique. Plus sourdement, c'est le contrôle social du voisinage qui joue un grand rôle, en sachant que le voisinage est communautaire. Les communautés – les Grecs, les juifs, les Arméniens… – ont des instances internes, des tribunaux. Les conflits arrivent devant les Cadi seulement quand ces instances communautaires ne parviennent pas à régler les choses en interne. C'est vrai pour la période du XVIe au XIXe siècle : les quartiers communautaires sont très marqués. Il ne s'agit pas de ghettos mais les mécanismes des ghettos sont à l'œuvre : la Sublime Porte construit très tôt l'homogénéité de ces quartiers. Par ailleurs, ces communautés se regroupent de fait autour de lieux de culte et maintiennent leur langue. Ces quartiers communautaires structurent l'urbanisme d'Istanbul. À partir du XIXe siècle, il est concurrencé par une nouvelle géographie fondée sur une logique de classe sociale. Les quartiers communautaires se dissolvent sous l'effet de

↖ Caricatures de la vie quotidienne publiées dans la presse satirique (*Çingirakli Tatar*), années 1870. Collection Nora Seni

la mobilité sociale. Les nouveaux bourgeois s'installent dans les quartiers plus cosmopolites que sont Galata et Pera [aujourd'hui Beyoglu] et qui sont d'emblée « européens », y compris dans les manières de s'habiller.

Vous soulignez dans votre travail les interactions entre espaces et vêtements

Tout d'abord, les décrets s'appliquent surtout à l'espace urbain et en particulier à Istanbul – on ne trouve pas à ma connaissance d'édits sur le vêtement dans les campagnes ; le contrôle social est suffisant dans les villages. L'enjeu politique se concentre sur les grandes villes : les femmes représentent pour un État théocratique, l'identité du pays mais plus encore de l'État. Il y va de l'honneur de l'homme et de sa famille. Quantité d'espaces sont interdits aux femmes seules. Dans les tramways, les bateaux, les transports en général, hommes et femmes ne peuvent se tenir ensemble. Les textes sont très précis : si la mixité n'est pas possible avec de jeunes filles, elle est tolérable avec des femmes âgées… Encore une fois, les normes vestimentaires sont fondées sur les communautés religieuses : une Grecque, une juive ou une Arménienne n'est pas obligée de porter le voile.

> « Ordre au Cadi d'Istanbul,
> « Il est dorénavant défendu aux Juifs et aux autres mécréants de porter des vêtements prêts [faits d'avance] et beaux […] Il faudra, en matière de vêtements qu'on n'agisse plus contrairement à l'ancienne coutume et que les feredjés des juifs et autres infidèles soient faits de drap noir […] et qu'ils soient doublés de coton et moitié de soie et que leur valeur soit de trente ou quarante et qu'elle ne dépasse pas, et que leurs sandales (pasmak) soient noires et lisses et sans doublure et sans autre couleurs […] et que leurs femmes ne portent pas de sandales à talons mais soient chaussées à l'ancienne et qu'elles ne portent pas de collets comme les femmes musulmanes et des bonnets comme elles, si elles en portent que cela soit fait de coton soyeux et que les Arméniens eux aussi s'habillent comme les Juifs mais ceignent leur tête de tissu rouge mais que cela même soit de peu (d'ampleur). » Édit de l'année 1568.

> Dans cet ordre des choses la présence en ville des femmes se trouve sujette à une double codification ; sexuelle et éthnico-religieuse. Ainsi d'une communauté à l'autre, les femmes se couvrent la tête et se voilent le visage de façons différentes : « Les yackmaks des Arméniennes se distinguent de ceux des Turques en étant portés de façon à laisser apparaître la totalité du nez mais pas la bouche. Cette distinction est impérative. Si les Arméniennes portaient des yackmaks couvrant leurs nez elles seraient réprimandées comme tentant de se faire passer pour des Turques. »

> Trois siècles plus tard, les choses ont peu évolué : dans une circulaire traduite par le Levant Herald du 15 août 1881 et qui réglemente l'usage que font les femmes de l'espace urbain, celui d'Istanbul, il apparaît qu'il leur est « interdit de paraître dans les lieux publics et de faire des visites. Les officiers de police sont invités à faire preuve de la plus grande vigilance et à dresser

des procès-verbaux toutes les fois qu'ils constateront qu'une femme ose porter le voile mince dans des cas non prévus par le règlement [...] Il est au surplus formellement interdit aux dames musulmanes de se rassembler par groupe en public. Si la police remarque un groupe de ce genre il invitera la dame la plus âgée du groupe ou les domestiques qui l'accompagnent à se disperser ».

Ces minorités jouent-elles un rôle dans l'évolution du vêtement notamment féminin, dans l'occidentalisation ?

La question de la pudeur est centrale chez les musulmans ; en pratique, chaque communauté gère la respectabilité de ses femmes. Ce qui change la donne, c'est l'ouverture à l'Europe. Toutes les élites qui au milieu du XIXe siècle vont en Europe faire des études reviennent avec une autre culture vestimentaire – et quantité d'images européennes arrivent à Istanbul. Au cours du XIXe siècle, l'Empire ottoman achève en quelque sorte son ouverture à l'Europe. Les femmes s'intéressent à ces nouveautés qui peuvent leur donner un nouveau statut et les hommes sont de plus en plus à la recherche d'épouses et d'une féminité occidentalisées, et moins asservies aux traditions. Le processus est long et évolue par vagues. Ce qui est passionnant et étonnant, c'est que lorsque les courants modernistes entrent en conflits avec les courants plus conservateurs, le vêtement féminin revient toujours au centre des débats. Par exemple à l'issu des guerres balkaniques [1912-1913], perdues, on va tenter de renforcer l'identité ottomane et pour cela allonger les jupes, interdire aux femmes les cafés... L'identité ottomane, et on le voit encore aujourd'hui avec le retour du voile, s'affiche finalement toujours sur le corps des femmes.

↑ Femme turque, Istanbul, fin XIXe siècle
Collection particulière

↑ Femme turque, Istanbul, fin XIXe siècle
© Kharbine-Tapabor

↑ Groupe de jeunes femmes turques portant differents costumes. Photographie anonyme vers 1925.
© Kharbine-Tapabor

Le vêtement masculin n'est pas pour autant absent. Par exemple sous Mahmud II, dans les années 1820, on assiste à de puissants changements dans la garde-robe masculine, dans les uniformes militaires…

↑ Scène de rue à Istanbul, années 1930. Collection particulière

Dans les années 1820, on mélange éléments occidentaux et ottomans – orientaux. On abandonne par exemple le kalpak [sorte de turban] au profit du fez qui est nouveau mais reste oriental. On adopte en même temps l'istanbouline, redingote cintrée de tissus noir. On introduit ainsi une nouvelle ligne, une nouvelle silhouette. La nouveauté, notamment pour les hommes, entre dans l'Empire ottoman par l'État, en particulier l'armée. Dans un État où les corps intermédiaires sont si epu développés – car illégitimés face à l'État –, toutes les dynamiques, « modernes » comme « conservatrices », viennent de l'État. Le costume occidental s'impose d'abord pour les hommes, avant qu'il ne s'impose pour les femmes. Le processus débute au début du XIXe siècle. On a par exemple des photographies et des peintures de la famille des banquiers Camondo qui les montrent dans la première partie du XIXe siècle vêtus à l'orientale alors qu'étant juifs ils n'y sont pas obligés. Cela relève aussi de stratégies sociales et politiques. Cependant, dès les années 1850, ils seront vêtues à l'occidental.

Avec les Jeunes Turcs puis l'avènement de la République en 1923, le vêtement est à nouveau au centre des débats – avec l'alphabet latin, le calendrier, etc. le vêtement est un élément important de réforme de la société

La logique est la même, simplement inversée. L'État s'empare du vêtement pour incarner sa nouvelle nature laïque. On découvre les hommes comme les

femmes et le rural devient important du fait d'un nouveau souci démocratique et républicain. On impose à tous les hommes de la République les normes occidentales. Des lois – dont celle dite « loi du chapeau » – interdisent turban et fez et imposent la casquette à la campagne et le chapeau de feutre à la ville.

> 28 août 1925 : « Notre peuple est digne de porter une tenue moderne et universelle. Nous allons donc nous y employer. Pour les pieds, des chaussures ou des bottes, pour les jambes, un pantalon, pour le reste, un gilet, une chemise, une cravate, un col et pour couronner tout cela, un couvre-chef avec bord. Je le dis ouvertement : nous appelons cela un chapeau »

Pour les femmes, elles doivent se découvrir dans les espaces publics. Cette disposition s'appliquait encore peu avant 2010, jusqu'à ce que le pouvoir islamique réussisse à l'abroger.

Attaturk déclare – je cite de mémoire – que les « femmes ouvrent leur visage au monde et que le monde les voit ». Avec les coups d'État militaire, il y a quantité d'interdictions et d'impositions – par exemple pour les enseignantes d'Université, on précise la longueur de la jupe, si les chaussures peuvent être ouvertes et donner à voir les orteils… Notons que la question se pose d'autant plus que la proportion de femmes à l'Université est très forte – jusque dans les postes de direction –, plus qu'en France. Les lois de 1982 par exemple, juste après le coup d'État, qui s'arrêtent sur les bonnes manières de se vêtir pour les fonctionnaires, montrent que très tardivement, le vêtement est encore une affaire d'État.

Extrait du décret daté du 18 février 1982 émanant du gouvernement militaire farouchement laïque et qui puisait une bonne part de sa légitimité en affirmant faire obstacle aux courants intégristes menaçant de rétablir les fondements théocratiques d'un État Islamique. Ce décret concerne la tenue vestimentaire et l'apparence extérieure des fonctionnaires et des ouvriers du secteur public :

> « Les femmes : Vêtements propres, en bon état, repassés et simples ; chaussures ou bottes simples et à talons bas, cirées ; la tête toujours découverte, les cheveux peignés ou en chignon ; les ongles normalement coupés. »

Quel rôle joue la presse depuis le XIXe siècle dans ces débats ?

Elle joue un rôle important – la mode est omniprésente dans la presse magazine et hebdomadaire. Dès le XIXe siècle on importe des revues de mode. Une presse de caricatures se développe dans les années 1870 (*Le Hayal, Karagöz*…) créée par des Arméniens et des Grecs. Elle témoigne largement du conflit entre vêtement occidental et vêtement traditionnel ou oriental, ce qui est aussi un débat sur le féminisme. La tradition de la presse de caricature a été très forte en Turquie tout au long du XXe siècle, souvent pour critiquer le pouvoir mais aussi pour le soutenir, y compris une presse antisémite. Elle a toujours accordé une large place à la question de la laïcité et donc du vêtement. Ces caricatures reprennent très largement les codes de la caricature européenne. Après la Seconde Guerre mondiale, on importe des revues qui jouent un rôle dans la diffusion de l'élégance française et occidentale. Je me souviens d'avoir vu chez moi dans mon enfance *Paris Match, Jours de France, L'Express, Modes & travaux*… Aujourd'hui, la presse de mode internationale est très présente – quantité de grands titres internationaux ont une version turque comme *Vogue Turkey*. Par contre, les débats et caricatures sur le sujet sont moins présents car il y a une sorte de consensus… et que le pouvoir a réduit la diversité de la presse et exerce une censure efficace.

Quelques journaux continuent cependant à dénoncer la politique actuelle du parti au pouvoir, l'AKP*. Ça a été par exemple le cas avec la loi levant l'interdiction du voile dans les écoles primaires – dorénavant à partir de 9 ans –, les filles peuvent venir voilées à l'école. C'est une sorte d'incitation qui a suscité l'indignation d'une presse minoritaire.

* Parti de la justice et du développement (Adalet ve Kalkınma Partisi), parti conservateur fondé en 2000 par Recep Tayyip Erdogan.

Quelle est la place du marché – et de l'industrie – dans cette histoire ?

Les lois du marché n'a jamais eu vraiment de légitimité aux yeux du pouvoir politique mais elles ont une place évidente dans les phénomènes de mode. C'est par exemple le cas du çarşat, un vêtement-voile qui couvre la totalité de l'habit : il s'agit d'une mode, et non une norme religieuse, qui vient d'Orient. Si l'essentiel des phénomènes de mode vient d'Occident, on en trouve aussi qui viennent d'Orient. On pense aujourd'hui la mode en lien étroit avec l'industrie et le commerce de la mode. L'Empire ottoman a longtemps été une société où la Sublime Porte fixait ce que l'on doit produire, en quelles quantités, selon quelles techniques… Si les mécanismes du marché prennent progressivement une place croissante à la fin du XIXe siècle, il reste une vraie méfiance à l'égard du marché et l'interventionnisme politique demeure très fort – la police des marchés à continuer à sévir longtemps. L'État se méfie de l'émergence de fortunes privées importantes. Avec l'AKP, les choses ont changé : c'est un champion du libéralisme et en même temps, c'est un régime clientéliste, surtout dans le BTP. Le projet de l'AKP a réussi par ce clientélisme à générer une nouvelle classe moyenne et à acquérir son soutien, notamment dans les urnes. L'industrie textile n'est plus l'activité la plus importante en Turquie – l'industrie automobile et surtout le BTP ont largement pris le dessus. Reste que le développement de l'industrie du prêt-à-porter en Turquie a rendu plus accessible ces produits pour la population. Les Turcs ont surtout eu accès aux marques par l'industrie de la contrefaçon, très importante – et dans une moindre mesure par les vêtements dégriffés, avec des défauts qui ne passaient pas le contrôle de qualité pour l'exportation. C'est moins le cas aujourd'hui ; aujourd'hui ce secteur se dirige plus vers la qualité, vers le prêt-à-porter de luxe, étant donné la compétition internationale et le coût de la main-d'œuvre en Turquie. On a aujourd'hui quantité de jeunes créateurs et créatrices. Il suffit de se promener dans certains quartiers branchés pour voir des silhouettes très déstructurées, avec des coupes à la garçonne, asymétriques, et des vêtements très créatifs… Cette production est encore très influencée par la mode occidentale. On trouve aussi des boutiques de luxe dans les quartiers les plus occidentaux – pas seulement sur les avenues populaires comme Istiklal – mais dans les petites rues de Galata et plus au Nord, à Nişantaşı). La zone est occidentalisée depuis le XIXe siècle, quand les sultans y ont installé leurs personnels. C'était un quartier déchu dans les années 1980 et qui est devenu récemment le quartier de la mode importée – toutes les grandes marques sont là… et la rue est couverte d'un tapis rouge…

Quel rôle joue le tourisme dans la circulation des modes ?

Les classes moyennes par exemple françaises peuvent venir s'habiller pour pas cher. Le tourisme joue un rôle important mais il faut souligner qu'il existe depuis l'avènement de l'AKP plusieurs tourismes. Il y a des touristes occiden-

taux mais aussi une mode « islamique » très dynamique, très marquée à la fois par l'Occident et l'Orient. L'influence de l'Europe sur cette mode islamique se lit dans la simplification des vêtements – l'ostentation, le bling-bling est largement abandonné. Les vêtements sont plus monochromes, les lignes sont plus simples. Il y a une autre influence, évidente, sur cette mode de la nouvelle bourgeoisie islamique : c'est celle du tourisme, nouveau, des pays du Golfe, de l'Arabie Saoudite. Istanbul est méconnaissable en été : on voit des touristes voilées intégralement et cela banalise sans doute cette mode – d'autant que ces touristes dépensent énormément d'argent, bien plus que les classes moyennes et populaires qui viennent souvent en voyages organisés.

Vous semblez faire le lien entre les débats et pratiques en France et en Turquie ?

Ce qui est frappant pour moi, c'est qu'on retrouve ces débats turcs, un peu dans les même termes, en France aujourd'hui. C'est d'abord parce que la Turquie moderne s'est inspirée de la laïcité dite « dure » à la Française et que dans les deux cas, on a affaire à un État très centralisé. En Europe, le vêtement a cristallisé ces questions. Et avec le même piège dans lequelle la France est tombée : en interdisant certains vêtements, on a donné une visibilité à ceux des musulmans qui ont voulu faire du vêtement féminin une cause victimaire et afficher leurs positions. Dans les deux cas, on demande aux femmes de porter sur leur corps des positions politiques, que ce soit celles de l'État ou celle de courants politico-religieux. Pourquoi se voiler ne serait-il pas une mode ? En quoi ce n'est pas un choix personnel ? Quelle différence entre une mode et cette pratique ? Comment définir l'ostentation par le vêtement ? Nous sommes arrivés récemment à des décisions absurdes, comme l'interdiction pour les mères voilées d'accompagner les enfants dans les sorties scolaires... Je n'ai pas de position tranchée mais il ne faut pas que les femmes soient les emblèmes, malgré elles, de ces débats. L'individualisme aujourd'hui passe aussi par la mode, à nos risques et périls. Il est question d'adultes – comment peut-on définir pour elles, la bonne longueur de la robe... ? Ce que j'observe dans mon université [Paris 8], c'est la force des phénomènes de mode chez les filles voilées : elles jouent sur la gradation dans l'austérité, sur les accessoires... Elles ont un grand souci esthétique, de leur apparence. Il faudrait écrire l'histoire de ces phénomènes de mode, en Turquie comme en France.

■ Suraiya Faroqhi et Christoph K. Neumann (ed.), *Ottoman Costumes: From Textile to Identity,* Istanbul, Eren, 2004.

■ Donald Quataert, "Clothing Laws, State, and Society in the Ottoman Empire, 1720-1829", *International Journal of Middle East Studies*, vol. 29, No. 3 (Aug., 1997), p. 403-425.

■ Nora Seni, « Polarisations d'une société en mutation culturelle », *Hérodote*, 148, 2013, p.122-138

■ Nora Seni, « La Mode et le vêtement féminin dans la presse satirique d'Istanbul à la fin du XIXe siècle » *in Presse Turque et Presse de Turquie*, Istanbul-Paris, ISIS, 1992, p. 189-210.

■ Nora Seni, « Ville Ottomane et Représentation du Corps Féminin », *Les Temps Modernes*, juillet-août 1984, p. 66-95.